



GRAND CONSEIL

## **Initiative - 26\_INI\_2 - Alexandre Rydlo et consorts - Stop aux hooligans du sport ! – Pour une adaptation des lois fédérales**

### Texte déposé :

Dimanche 15.02.2026 a eu lieu au stade de football de la Tuilière à Lausanne un match de football de Super League entre le club FC Lausanne-Sports et le club Genève-Servette FC.

A la suite de ce match, dans le secteur de la gare CFF de Lausanne, dans le mouvement de retour des supporters du Genève-Servette FC chez eux, des individus ont utilisé des engins pyrotechniques.

Un ou plusieurs de ces engins ont été dispersés le long des voies et ont embrasé des câbles d'installation de sécurité ferroviaire mis en coquilles de plastique en raison des travaux en cours dans la gare pour le programme ferroviaire Léman 2030.

L'embrasement de ces câbles a eu comme conséquence une mise hors service des installations de sécurité permettant la gestion du trafic ferroviaire sur les tronçons de voie entre Lausanne et Renens, et donc l'impossibilité de pouvoir faire circuler les trains prévus à l'horaire pour des raisons de sécurité d'exploitation ferroviaire.

En résumé, plus aucun train ne pouvait rouler normalement entre Lausanne et Renens, obligeant plusieurs dizaines de milliers de passagers à prendre des bus de substitution entre Lausanne et Renens pour poursuivre leur voyage, ou à modifier leur organisation de voyage en prenant des tracés alternatifs.

Pour faire face à cette immense perturbation d'un axe ferroviaire stratégique, les CFF ont dû mobiliser leur état-major de crise et reporter leurs équipes d'entretien sur cette perturbation plutôt que sur des chantiers normaux, et les Autorités cantonales et régionales ont dû mobiliser police, gendarmerie et protection civile. Cette perturbation a par ailleurs eu des conséquences bien au-delà de la région Lausanne-Genève en raison des ruptures de correspondances dues aux perturbations d'horaires en région lémanique.

Une fois de plus, la population subit les conséquences d'agissements incorrects, illégaux et irrespectueux de la part de supporters fanatiques du football, dits "ultras", ou soyons plus clairs, des "hooligans" du football, soit des personnes qui ne s'intéressent pas au football comme sport mais aux matchs de football comme opportunités de pouvoir s'affronter à d'autres dans la violence et l'anarchie, sans respect pour la société et ses lois, quitte à mettre en danger les citoyen-ne-s, les animaux, et eux-mêmes, avec des conséquences humaines, sociales et financières importantes.

Ce qui s'est passé à Lausanne ce dimanche 15.02.2026 n'est malheureusement pas un acte isolé.

La population de notre Pays doit malheureusement régulièrement constater des échauffourées dans les stades de football ou en marge des stades, avant ou après les matchs de football.

Ce sujet a été régulièrement rapporté par le soussigné et d'autres au Grand Conseil du Canton de Vaud.

Ça doit cesser. Il y a un problème et il faut le traiter.

Les belles paroles des Autorités politiques, de l'Association suisse de football, et des Clubs de football pour nous expliquer que tous les acteurs condamnent les actes des extrémistes du sport et s'occupent de ce problème ne sont plus acceptables, car on ne constate aucune amélioration. Au contraire, ça continue et ça se dégrade. Qu'attend-t-on pour bouger ? Des mort-e-s ?

Le Concordat intercantonal instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (RSV 125.93) n'est plus suffisant. Les dispositifs actuels pour encadrer les matchs de football et neutraliser les extrémistes ne sont plus suffisants. Les lois fédérales doivent être durcies.

Aussi le soussigné propose-t-il par voie d'Initiative du Canton de Vaud auprès de l'Assemblée fédérale (Art. 127ss LGC, RSV 171.01) que celle-ci intègre les mesures suivantes dans le dispositif législatif fédéral :

- Les violences dans ou aux abords des stades, de même que dans les transports publics, en relation avec des matchs constituent un délit pénal particulier dans le Code pénal condamné par des peines d'emprisonnement et/ou des amendes. Les condamnations sont inscrites au casier judiciaire pour au moins 5 ans.
- L'accès aux stades pour des matchs a lieu uniquement par la vente de billets nominatifs et un contrôle d'identité. Des exceptions peuvent avoir lieu à l'appréciation des cantons pour les matchs des sports identifiés pour ne pas être générateurs de violences.
- Les personnes condamnées pour des violences dans ou aux abords des stades sont interdites d'achat de billet pour participer à un match pour au moins 5 ans, à vie en cas de récidive.

- L'accès aux stades a lieu sans sac divers et après une fouille. Des exceptions peuvent avoir lieu à l'appréciation des cantons pour les matchs des sports identifiés pour ne pas être générateurs de violences. Des exceptions pour raisons médicales peuvent aussi être prévues.
- Les engins pyrotechniques et les explosifs selon la Loi fédérale sur les explosifs (RS 941.41), les armes diverses selon la Loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions (RS 514.54), et tout article d'usage commun pouvant servir d'arme cas échéant sont interdits dans les stades.
- L'accès aux trains ou aux bus spéciaux pour déplacer des supporters a lieu au moyen de billets nominatifs et après fouille des voyageurs.
- Les personnes condamnées pour des violences dans ou aux abords des stades sont interdites d'achat de billet de transport spéciaux pour des matchs pour au moins 5 ans, à vie en cas de récidive.
- Si des violences ont lieu dans ou aux abords d'un stade, le prochain match de l'équipe dont les supporters ont provoqué les échauffourées se déroule à huis-clos.
- Les Associations et les Clubs de sport sont associés aux frais de prévention et de lutte contre les violences consécutives aux matchs de sport.

Merci pour votre attention.

Alexandre Rydlo, Député socialiste

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Date de dépôt : 03.03.2026

Cosignatures :

1. Cédric Echenard (SOC)
2. Cendrine Cachemaille (SOC)
3. Claude Nicole Grin (VER)
4. Eliane Desarzens (SOC)
5. Isabelle Freymond (IND)
6. Julien Eggenberger (SOC)
7. Laure Jatton (SOC)
8. Laurent Balsiger (SOC)
9. Monique Ryf (SOC)
10. Muriel Thalmann (SOC)
11. Oleg Gafner (VER)
12. Patricia Spack Isenrich (SOC)
13. Sandra Pasquier (SOC)
14. Sébastien Kessler (SOC)

15. Séverine Graff (SOC)
16. Stéphane Balet (SOC)
17. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
18. Valérie Zonca (VER)
19. Yann Glayre (UDC)
20. Yannick Maury (VER)
21. Yves Paccaud (SOC)